



Amiens, le 12 novembre 2015

Communiqué de presse

Dispositif de veille sociale et d'hébergement 2015-2016



La veille saisonnière est ouverte depuis le 1^{er} novembre dernier et va se prolonger jusqu'au 31 mars 2016. Cette veille vise à organiser et à coordonner la mobilisation des acteurs en prévention des impacts sanitaires et sociaux liés aux éventuelles vagues de froid.

A l'initiative de Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, tous les acteurs impliqués dans ce dispositif se sont réunis le jeudi 12 novembre 2015.

Mobilisation du dispositif de veille sociale

Gérée principalement par l'Union départementale d'accueil et d'urgence sociale, l'UDAUS 80, la veille sociale s'articule autour :

- du « 115 départemental », le service d'appels téléphoniques pour les personnes sans abri qui est également le numéro à composer pour signaler une personne en difficulté sur la voie publique ;
- des maraudes de l'équipe mobile qui, sous l'égide du SAMU social d'Amiens métropole, va à la rencontre des personnes sans domicile, établit un premier contact et propose une aide immédiate ;
- de l'accueil de jour « La Passerelle » (7, rue de Rouen à Amiens, géré par l'association L'Ilot) qui offre un premier accueil et apporte une aide matérielle ;
- du service intégré d'accueil et d'orientation, « SIAO 80 », qui oriente après une évaluation sociale les personnes vers la solution la plus adaptée à leur situation.

L'Etat finance ce dispositif à hauteur de 400 000 euros.

Renforcement des capacités d'hébergement d'urgence

Le dispositif d'hébergement d'urgence comprend actuellement 488 places, auxquelles s'ajoutent 52 places d'hôtel pour 402 en 2014, soit 86 places créées.

Cette capacité vient d'être renforcée par la possible ouverture de 78 places supplémentaires :

- 20 places en abri de nuit ont été ouvertes le 1^{er} novembre, à l'Abri de la Croix-Rouge, Square Friant ;
- 58 places supplémentaires d'hôtel sont mobilisables en fonction des niveaux de froid.

L'accroissement des places est sensible puisque 618 places sont désormais mobilisables pour la période qui court jusqu'au 31 mars 2016, et représentent un effort financier de l'Etat de 3,8 millions d'euros.